



APAS BTP

AVANTAGES ET OFFRES

2025

Ce document, à destination des adhérents aux activités socio-culturelles de l'APAS BTP 69, présente nos avantages et offres 2024. Vous pouvez retrouver ces informations [sur notre site](#) et dans la brochure 2025, disponible [en téléchargement](#) ou en version imprimée sur demande.

Toutes les demandes de remboursement et prime doivent être transmises au plus tard 3 mois après l'évènement.

AVANTAGES et OFFRES	MONTANTS / TARIFS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX		
Prime Mariage / PACS du salarié.	120 € sous forme de carte cadeau Yeati.	<ul style="list-style-type: none"> Dernier bulletin de salaire. Acte de mariage ou attestation de PACS datant de moins de 3 mois.
Prime Naissance / Adoption.	120 € sous forme de carte cadeau Yeati.	<ul style="list-style-type: none"> Dernier bulletin de salaire. Acte de naissance ou justificatif d'adoption datant de moins de 3 mois.
Prime Déménagement du salarié.	100 € sous forme de carte cadeau Yeati. <i>Pour toute demande d'attribution de la prime déménagement, aucune autre prime évènement ne pourra être accordée au cours de l'année civile (réglementation URSSAF en vigueur).</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dernier bulletin de salaire Justificatif de domicile de l'ancienne adresse (<i>facture eau, électricité...</i>) datant de moins de 3 mois. Justificatif de domicile de la nouvelle adresse (<i>facture eau, électricité...</i>) datant de moins de 3 mois.
Prime apprentissage : signature du contrat.	100 € en début de contrat sous forme de carte cadeau Yeati. <i>Important : cette prime concerne le salarié en apprentissage de l'entreprise ou du CSE adhérent et non un bénéficiaire du salarié.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dernier bulletin de salaire. Copie du contrat d'apprentissage par le CFA complet.
Prime apprentissage : obtention du diplôme.	100 € à l'obtention du diplôme sous forme de carte cadeau. <i>Important : cette prime concerne le salarié en apprentissage de l'entreprise ou du CSE adhérent et non un bénéficiaire du salarié.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dernier bulletin de salaire. Copie du contrat d'apprentissage complet. Copie du diplôme ou relevé de notes.
Aide Décès du salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge.	Aide de 500 €.	<ul style="list-style-type: none"> Acte de décès. Contactez l'APAS BTP
SPORT		
Participation financière à l'abonnement sportif annuel du salarié. <i>Ex. : Danse, gym, foot, tennis, pêche, chasse ...</i>	100 € par année civile dans la limite de 50 % du montant total de la facture pour tout abonnement annuel.	<ul style="list-style-type: none"> Facture contenant la mention « acquittée » ou « payée », « réglée » ... avec tampon du club.



APAS BTP

AVANTAGES et OFFRES	MONTANTS / TARIFS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
		<ul style="list-style-type: none"> • Dernier bulletin de salaire.
Participation financière à l'abonnement sportif annuel du conjoint.	50 € par année civile dans la limite de 50 % du montant total de la facture pour tout abonnement annuel.	<ul style="list-style-type: none"> • Facture contenant la mention « acquittée » ou « payée », « réglée » ... avec tampon du club. • Dernier bulletin de salaire du salarié bénéficiaire.
Abonnements partenaires	Tarifs préférentiels pour les abonnements sportifs annuels auprès de 2 partenaires : Wellness et Keepcool.	<ul style="list-style-type: none"> • Dernier bulletin de salaire.
LOISIRS & SHOPPING		
Billetterie et bons d'achats <i>Billetterie, bons plans shopping...</i>	Accès à des avantages et réductions : cinéma, parcs, spectacles, bons d'achat... Prise en charge de l'APAS BTP <u>supplémentaire à raison de</u> : <ul style="list-style-type: none"> • 2 € par billet de cinéma dans la limite de 20 billets par an et par salarié, • 5 € par billet de spectacle dans la limite de 10 billets par an et par salarié. 	Accès sur notre site internet, rubrique Loisirs et Shopping : <ul style="list-style-type: none"> • Bons d'achat • Espace aquatique • Billetterie Espace CSE
POUR LES ENFANTS		
Participation financière aux séjours enfants <i>Colonies, centres aérés, séjours linguistiques, séjours sportifs, voyages scolaires, stages préparatoires au BAFA.</i>	10 € par jour (ou 5 € par demi-journée de centre aéré) et par enfant dans la limite de 50 % du montant total de la facture. Maximum 45 jours par enfant et par année civile.	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de présence (en téléchargement sur notre site internet) tamponnée par l'organisme. • Facture acquittée. • Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans. • Dernier bulletin de salaire.
Participation financière au soutien scolaire <i>Enfant jusqu'au jour de leurs 20 ans.</i>	8 € par heure dans la limite de 50 % du montant total de la facture. Maximum 30 h par année civile.	<ul style="list-style-type: none"> • Facture acquittée. • Attestation de présence (en téléchargement sur notre site internet) tamponnée précisant les dates et le nombre d'heures effectuées par jour. • Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans. • Dernier bulletin de salaire.
Noël <i>Pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.</i>	Un jouet ou un abonnement à un magazine offert.	Demandes centralisées et transmises à l'APAS BTP par l'entreprise ou par le CSE.
Rentrée scolaire <i>Pour les enfants âgés de 13 à 16 ans.</i>	Carte cadeau Yeati de 30 € par enfant.	Demandes centralisées et transmises à l'APAS BTP par l'entreprise ou par le CSE.



APAS BTP

AVANTAGES et OFFRES	MONTANTS / TARIFS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
Participation financière aux activités extrascolaires <i>Enfant jusqu'au jour de leurs 20 ans. Ex : Musique, théâtre, danse, foot, cirque...</i>	50 € par année civile et par enfant dans la limite de 50 % du montant total de la facture pour tout abonnement annuel.	<ul style="list-style-type: none">• Facture contenant la mention « acquittée » ou « payée », « réglée » ... avec tampon du club.• Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans.• Dernier bulletin de salaire.
VACANCES		
Participation financière aux séjours <i>Séjours en camping, gîte, chambre d'hôtes ou auberge de jeunesse et en zone Euro uniquement.</i>	8 € par nuit et par personne dans la limite de 50 % du montant total de la facture. Maximum 21 nuits par personne et par année civile.	<ul style="list-style-type: none">• Attestation de présence (en téléchargement sur notre site internet).• Facture acquittée au nom du salarié.• Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans.• Dernier bulletin de salaire.
Offre liberté Informations sur le site de l'APAS BTP	Jusqu'à 45 % de remise sur les séjours Pierre & Vacances, Maeva et Adagio. Offre valable toute l'année.	<ul style="list-style-type: none">• Réservation sur le site de l'APAS BTP, rubrique « Vos vacances / Séjours partenaires ».• Règlement auprès de l'APAS BTP qui valide la réservation.
Campings MAEVA Informations sur le site de l'APAS BTP	Séjours en camping à 100 €, 160 € ou 220 € la semaine avant le 27 juin 2025 ou à partir du 30 août 2025.	<ul style="list-style-type: none">• Réservation sur le site de l'APAS BTP.• Paiement via code-coupon acheté sur le site de l'APAS BTP.
Résidences Néméa Informations sur le site de l'APAS BTP	Séjours à tarifs préférentiels toute l'année.	<ul style="list-style-type: none">• Réservation sur le site de l'APAS BTP, rubrique « Vos vacances / Séjours partenaires ».• Règlement auprès de l'APAS BTP qui valide la réservation.
Réductions de nos partenaires vacances	De nombreuses réductions avec nos partenaires voyage sur notre site grâce à des codes avantages.	Partenaires et des codes avantages indiqués dans notre brochure 2025 et sur notre site internet.
Carte camping FFCC – FICC <i>Assurance pour le camping</i>	Carte offerte par l'APAS BTP.	Disponible en commande sur notre site internet.

BÉNÉFICIAIRES DU SALARIÉ :

Le conjoint et les enfants du salarié doivent être ajoutés comme bénéficiaires sur l'Espace personnel du salarié sur apasbtp69.com pour pouvoir accéder aux avantages les concernant. Pour cela, le salarié doit fournir les justificatifs (*enfant : livret de famille, certificat de naissance. Conjoint : livret de famille, acte de mariage ou de PACS, facture aux 2 noms...*) L'ajout des bénéficiaires par le salarié est soumis à la validation de l'APAS BTP après vérification des justificatifs. Une fois validé, le salarié peut faire une demande de prime et remboursement concernant le bénéficiaire.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET PRIMES :

Les justificatifs sont à transmettre à l'APAS BTP dans les 3 mois qui suivent la fin de l'activité, la demande, le séjour concerné...

Pour chaque demande de remboursement, la photocopie, le scan ou une photo de bonne qualité du dernier bulletin de salaire est à fournir obligatoirement en plus des justificatifs demandés.



APAS BTP

Important : une adresse mail et postale à jour est impérative pour les demandes de primes. En effet, la carte cadeau Yeati est envoyée par courrier et à activer par mail.

FAIRE SA DEMANDE EN LIGNE :

Pour plus de facilité et de rapidité, les salariés sont invités à se connecter à leur Espace personnel et à enregistrer leurs demandes en ligne sur www.apasbtp69.com

1^{re} connexion à l'Espace personnel :

1 • Renseigner l'identifiant constitué du prénom, nom et année de naissance, tous séparés d'un point.

Exemple : jeanne.dupont.1980

2 • Renseigner le mot de passe provisoire, identique à l'identifiant.

3 • Choisir un nouveau mot de passe.

4 • Accepter les CGU (Conditions Générales d'Utilisation) en bas de page.

5 • Valider.

Avec notre application, les salariés peuvent également se connecter à leur Espace personnel pour consulter leurs avantages, suivre leurs commandes, effectuer leurs demandes...

Pour l'installer, il faut télécharger l'application « ESPACE CSE » puis renseigner le code « APASBTP » (uniquement la 1^{re} fois). Ils peuvent ensuite se connecter avec leur identifiant et mot de passe habituels.

FAIRE SA DEMANDE PAR COURRIER :

Les salariés peuvent également nous faire parvenir leurs demandes de primes et de remboursement par courrier en joignant le dossier de demande complet, un RIB, leurs coordonnées dont leur mail à :

APAS BTP

71 avenue GALLINE – CS 80096

69626 VILLEURBANNE CEDEX

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous :

Emmanuelle TOURET, Assistante Activités socio-culturelles

Ligne directe et **standard** : 04.72.44.16.06

- Prestations : bons d'achat, billetterie, participations financières, primes événements, séjours familles et enfants, réservations des séjours vacances partenaires, rentrée scolaire et jouets de Noël.
- Contact des salariés pour l'aide à la connexion aux espaces personnels en ligne et pour l'utilisation de la carte cadeaux Yeati.
- Contact des adhérents pour la commande de bons d'achats (carte cadeaux Yeati, Chèques cadeaux Tir groupé...).

Aurélié ALVADO, Responsable Développement et Communication

Ligne directe : 04.72.44.16.05

- Adhésion des entreprises et CSE.
- Contact pour l'aide à la connexion des adhérents à l'Espace Employeur.
- Communication : newsletter, site web, LinkedIn, documents et publications.

Mail : contact@apasbtp.fr